



# UNION INTERPARLEMENTAIRE

## **Première Commission - Débat général** **sur tous les points de l'ordre du jour traitant de désarmement et de** **sécurité internationale**

### **DECLARATION de l'Observatrice permanente de l'UIP, Mme l'Ambassadrice** **Anda Filip**

Nations Unies, 12 octobre 2009

Monsieur le Président,

Permettez-moi, pour commencer, de vous féliciter, vous et votre Bureau, de votre élection à la tête de la Première Commission durant la 64<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale. Je vous souhaite un franc succès dans l'exercice de cette fonction et tiens à vous assurer du soutien plein et entier de l'UIP tout au long de ce processus.

J'aimerais profiter de l'occasion qui m'est donnée pour parler de la question du désarmement nucléaire et de la non-prolifération, en me fondant sur les efforts déployés récemment par l'Union interparlementaire et ses parlements membres dans ce domaine.

Les Etats membres se souviendront probablement que l'Audition parlementaire de 2007 aux Nations Unies a été consacrée à la primauté du droit dans les relations internationales, et qu'une de ses séances portait sur la mise en œuvre des engagements internationaux fondamentaux dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Lors de cette réunion-débat, l'adjoint au Haut Représentant pour le désarmement, le Secrétaire exécutif de l'OTICE, le Président du Global Security Institute, la Présidente de la Commission des affaires étrangères du Sénat mexicain et le Président du Comité 1540 du Conseil de sécurité ont fait des interventions qui ont été suivies d'un échange de vues nourri entre les parlementaires présents (environ 200, représentant plus de 70 pays). L'essentiel du débat a porté sur la difficulté de la situation nucléaire, ainsi que sur la nécessité de mobiliser les élites politiques et de susciter une volonté forte pour traiter cette question - qui selon nombre de parlementaires ne pouvait plus attendre.

Compte tenu des résultats de cette Audition, les Membres de l'UIP ont décidé que cette question méritait un examen plus sérieux, y compris dans les parlements mêmes, et l'ont donc inscrite à leur programme de travail officiel. Il a donc été demandé à la Commission UIP de la paix et de la sécurité internationale d'examiner la question suivante : Promouvoir

la non-prolifération et le désarmement nucléaires, et assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires : le rôle des parlements.

Deux parlementaires australien et zambien de renom ont été désignés rapporteurs et leurs rapport technique et projet de résolution ont été distribués pour examen par les parlements membres de l'UIP. Nous avons également bénéficié des connaissances approfondies de l'ONU en la matière, ainsi que de l'appui d'autres organisations parlementaires, en particulier du réseau Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement. Après un processus rigoureux d'examen, de débat et de négociation, les parlements membres de l'UIP ont adopté par consensus une résolution parlementaire en avril de cette année.

Ce texte (<http://www.ipu.org/conf-f/120/120-1.htm>) a été distribué à l'Assemblée générale et à la Commission du désarmement, au titre du point correspondant de l'ordre du jour. Aussi ne vais-je pas trop m'étendre sur son contenu. Je voudrais toutefois mentionner qu'il porte un message politique fort et appelle à l'action des parlements et des parlementaires du monde entier, sur un certain nombre de points :

- veiller à la ratification universelle du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE),
- renforcer le régime prévu par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP),
- promouvoir le plan en cinq points du Secrétaire général de l'ONU pour le désarmement nucléaire,
- appuyer un certain nombre de mesures concourant au même objectif, tels que la réduction des stocks nucléaires et de l'état d'alerte nucléaire, la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires (en particulier au Moyen-Orient) et l'ouverture de négociations en vue d'un traité sur les matières fissiles, ainsi que d'une convention générale sur les armes nucléaires.

Durant les délibérations relatives au projet de résolution, plusieurs parlements ont mis en exergue leurs activités en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires :

- recherche d'une ratification rapide des traités internationaux et protocoles pertinents,
- démarches insistantes auprès de leurs exécutifs respectifs pour qu'ils signent les accords internationaux auxquels leurs pays ne sont pas encore partie,
- introduction de motions au Parlement en vue de débats généraux et élargis,
- adoption de résolutions parlementaires sur des questions précises - telles que des résolutions appelant au démantèlement des bases nucléaires dotées d'armes nucléaires sur le territoire national,
- création de nouvelles instances au sein du Parlement, telles que des sous-commissions, groupes informels ou groupes multipartites, pour traiter spécifiquement les questions touchant au désarmement et à la non-prolifération nucléaires,
- exercice de leurs pouvoirs de contrôle et examen de la mesure dans laquelle leurs gouvernements respectifs mettent en œuvre les accords convenus,
- amélioration des mécanismes parlementaires de manière à pouvoir contrôler plus rigoureusement le budget de l'armée et l'acquisition du matériel militaire, voire introduction et modification des textes portant sur le financement des programmes de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

D'un point de vue pratique, permettez-moi de vous donner quelques exemples mis en avant par les parlementaires présents à la dernière Assemblée de l'UIP, lors de laquelle a été adoptée la résolution que j'ai déjà évoquée. A cette occasion, les parlementaires angolais, chinois et pakistanais ont comparé leurs expériences respectives quant à l'adoption de lois nationales régissant l'utilisation, le transport et le transfert des technologies et matériels nucléaires, en vertu des normes internationales. Les parlementaires de Mongolie et de Nouvelle-Zélande ont pour leur part donné des exemples de textes pénalisant les activités touchant aux armes nucléaires.

Le Parlement norvégien a expliqué comment il avait pu établir une législation qui prévoyait le désengagement des fonds de pension publics des sociétés impliquées dans la production d'armes nucléaires et de leurs systèmes de mise en œuvre. Les parlementaires sud-coréens ont fait état de leurs initiatives de diplomatie parlementaire pour établir un dialogue avec leurs homologues de Corée du Nord. La Présidente de la Sous-commission du désarmement, du contrôle des armes et de la non-prolifération du Parlement allemand avait quant à elle organisé, au Parlement, une audition sur la nécessité d'une convention relative aux armes nucléaires.

Au plan régional, le Parlement namibien a récemment participé à l'organisation d'un atelier régional pour les Etats membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) sur le Traité d'interdiction complète des armes nucléaires et entend poursuivre son action dans ce domaine. De son côté, l'Australie a laissé entendre que son Parlement pouvait faire davantage, compte tenu de ses liens étroits avec l'Asie, pour promouvoir la non-prolifération et le désarmement, pour obtenir des pays de la région un soutien tant aux traités qu'aux normes de retenue nucléaire. Elle a indiqué à titre d'exemple qu'il y aurait un intérêt particulier à ce que les parlementaires australiens nouent un dialogue plus serré avec leurs homologues indiens sur les questions de non-prolifération.

Pour ce qui est des mesures visant en particulier l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, nous avons appris que la collaboration entre les parlements du Costa Rica et de l'Autriche, par l'entremise de la Commission préparatoire de l'OTICE et la conférence organisée en application de l'article XIV, contribue effectivement à accélérer le processus de ratification en Amérique latine et dans les Caraïbes. Des parlementaires des neuf pays de l'Annexe 2 qui n'ont pas encore ratifié le Traité ont fait part de leurs préoccupations, ainsi que des possibilités qu'ils voulaient étudier. Il va de soi qu'il faut poursuivre cette discussion avec une énergie nouvelle et qu'il ne faut pas sous-estimer l'intérêt des échanges et de la coopération interparlementaires en la matière.

Nous pensons que pour toutes les raisons évoquées par les orateurs qui se sont exprimés précédemment devant cette Commission, la communauté internationale a désormais une chance inédite d'avancer en direction d'un idéal cher aux citoyens du monde entier, celui d'un monde exempt d'armes nucléaires. Ne la gâchons pas. Nous savons qu'un des points essentiels est de forger une volonté politique et que les parlements et les parlementaires sont un élément important de la solution. Aussi l'UIP est-elle déterminée remplir le rôle qui est le sien pour contribuer à faire avancer le processus.

Je vous remercie de votre attention.